|  |
| --- |
| **AXE PROMOTION**Résultat de recherche d'images pour "image réussir" |
| **Guide de la VAE 2020** |
| **AXE PROMOTION, Avec tact** |
|  |
| **Rédigé par Chantal CHARLOT** |
| **01/01/2020** |



Contenu

[Présentation d’AXE PROMOTION 4](#_Toc486272478)

[Équipe d’intervenants 5](#_Toc486272479)

[Qu’est-ce que la VAE ? 6](#_Toc486272480)

[La loi en quelques lignes 6](#_Toc486272481)

[Les principaux diplômes accessibles par la VAE 6](#_Toc486272482)

[Qui sont les organismes certificateurs dans le cadre de la VAE ? 7](#_Toc486272483)

[Comment financer votre VAE ? 8](#_Toc486272484)

[Notre démarche 9](#_Toc486272486)

[Notre accompagnement global standard 10](#_Toc486272487)

[Notre accompagnement individuel sur mesure 11](#_Toc486272488)

[Notre accompagnement en atelier 17](#_Toc486272489)

# Présentation d’AXE PROMOTION

#

***Depuis 2007, AXE PROMOTION*** *intervient pour le développement de la personne et des organisations en accompagnant la Démarche d’Amélioration Continue, la qualité de vie au sein des établissements et services sociaux, médicosociaux et sanitaires ainsi que la prévention et la gestion des risques.*

***L’évaluation****, la* ***formation continue, le bilan de compétences, la VAE*** *et le* ***coaching*** *se nourrissent entre eux et se complètent pour permettre à AXE PROMOTION de réaliser les missions confiées avec la volonté de transférer de bonnes pratiques.*

**Nos principes d’intervention :** souplesse et rigueur, continuité et coconstruction.

**Nos valeurs** : neutralité bienveillante – qualité – utilité et créativité

Dans le cadre de notre RSE, nous favorisons le distanciel avec, bien sûr, des interventions en présentiel selon la situation ou/et la prestation.

C’est pourquoi les entretiens peuvent être réalisés en visioconférence, au téléphone, par mail…

La phase de conclusion peut faire l’objet d’une séance longue (3 à 4h) en présentiel.

Contactez-nous : 02 99 70 87 55 – 06 89 36 58 03 – chantal.charlot@axepromotion.com ou via https://www.axepromotion.com (rubrique ‘’contact’’) - Organisme de formation exonéré de TVA - Art. 261.4.4° a du CGI

# Législation relative à la VAE

« 1° Les actions permettant de faire valider les acquis de l’expérience mentionnées au 3° de l’article L. 6313-1 sont éligibles au CPF, dans de conditions définies par décret;

« Art. L. 6411-1.-La validation des acquis de l’expérience mentionnée à l’article L. 6111-1 a pour objet l’acquisition d’une certification professionnelle enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles mentionné à l’article L. 6113-1. » ;

### Changements apportés par la réforme de 2018 à compter du 1er janvier 2019

### Les règles légales gouvernant la VAE ont été réécrites par la loi Avenir Professionnel. A compter du 1er janvier 2019, la VAE ouvrira un droit à autorisation d’absence de 24 heures maximum par session d’évaluation (mais un accord collectif d’entreprise pourra améliorer cette durée maximale pour tout ou partie de son personnel). Le salarié en VAE bénéficiera du maintien de son salaire par son employeur, quel que soit le mode de financement mobilisé.

# Comment définir la Validation des Acquis de l’Expérience ?

La validation des acquis de l'expérience mentionnée à l'article L. 6111-1 a pour objet l'acquisition d'une certification professionnelle enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles mentionné à l'article L. 6113-1. » ;

La VAE permet donc d’obtenir un diplôme correspondant à son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années sont ainsi valorisées au même titre que si le postulant les avait acquises par une formation équivalente.

La validation des acquis de l'expérience est un **droit individuel** inscrit à la fois dans le Code du travail et dans le Code de l'éducation : "toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification."

Elle s’adresse ainsi à toute personne qui souhaite faire reconnaître ses acquis professionnels par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

La VAE est ouverte à tous : il n’y a aucun critère d’âge, de statut (salarié, artisan, bénévole, travailleur indépendant, intérimaire, etc) ou encore de niveau de formation requis. La seule condition est de justifier d'**une année au minimum d’expérience professionnelle** présentant un lien direct avec le contenu et le niveau du diplôme visé.

* La VAE n’est pas une simple conversion d’années de travail en un diplôme : une année d'activité professionnelle équivaut rarement à une année d'enseignement.
* La VAE n’est pas une reprise d’études ou une formation ou un complément de formation. Lorsque vous présenterez votre dossier, votre expérience professionnelle devra déjà correspondre au **référentiel diplôme** (document officiel qui fait l’inventaire des savoirs, compétences, aptitudes exigés pour l’obtention d'un diplôme).

# Notre démarche

# Ou Comment transformer l’expérience professionnelle ou bénévole : Réussir sa VAE

# Notre accompagnement global standard

# Notre accompagnement individuel sur mesure

|  |
| --- |
| **Contrôle de la recevabilité et de la faisabilité****Accompagnement à la rédaction du livret 1****4 heures****Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 60 minutes*** Analyser les compétences et l’expérience du candidat,
* Identifier le ou les diplômes possibles en tenant compte des ambitions personnelles,
* Orienter vers la structure ou l’académie compétente pour le dépôt du dossier,

**Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 60 minutes*** Valider le choix du candidat pour le ou les diplômes sélectionnés,
* Accompagner à distance sur la rédaction du livret 1,

**Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 60 minutes*** Relire, valider et finaliser le livret 1,

**Ressources pédagogiques*** Le livret 1 vierge,
* Le livret 1 version d’apprentissage aide à l’écriture,
 |

Haut du formulaire

|  |
| --- |
| **Accompagnement à la découverte du livret 2****Et à la compréhension du référentiel****4 heures****Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 90 minutes** * **S’approprier le livret 2,**
* Comprendre la démarche,
* Apprendre à cerner le contenu du référentiel,
* Repérer les diverses activités en tenant compte des compétences du candidat,
* Sélectionner et proposer un choix d’activités appartenant au référentiel en lien avec les compétences du candidat,

**Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 90 minutes** * **S’approprier le référentiel,**
* Comprendre la nuance entre tâche et activité,
* Apprendre à cerner le contenu du référentiel,
* Repérer les diverses activités en tenant compte des compétences du candidat,
* Sélectionner et proposer un choix d’activités présentes dans le référentiel en lien avec les compétences du candidat,

**Ressources pédagogiques*** Référentiel d’activité du diplôme,
* Livret 2 vierge,
 |

|  |
| --- |
| Accompagnement à la rédaction de la première partie du livret 2 Motivation, parcours de formation et professionnel,…**4 heures****Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 60 minutes*** Guider la rédaction, conseiller,
* Présenter et analyser le modèle rédigé,

  **Correction des Fiches par le pédagogue : 60 minutes*** Rédiger et transmettre le travail réalisé, par email, au pédagogue expert,
* Relire, corriger et justifier les corrections,
* Renvoyer le travail corrigé,

  **Rendez-vous téléphonique de 60 minutes avec un pédagogue expert*** Débriefer et expliquer les corrections et le choix de la présentation finale,

**Ressources pédagogiques*** Fiches vierges du livret 2,
* Modèle d’apprentissage des fiches du livret 2,
 |



|  |
| --- |
| Accompagnement à la rédaction de la seconde partie du livret 2Rédaction d'une activité du livret 2**4 heures****Rendez-vous téléphonique avec votre coach, pédagogue expert : 60 minutes*** Guider la rédaction, conseiller, pour décrire le plus précisément possible la première activité,
* Présenter et analyser le modèle rédigé,

**Correction de l’activité par le pédagogue : 60 minutes*** Rédiger et transmettre le travail par email
* Relire, corriger et justifier les corrections
* Renvoyer le travail corrigé

**Rendez-vous téléphonique de 60 minutes avec un pédagogue expert :*** Débriefer et expliquer les corrections et le choix de la présentation finale

**Ressources pédagogique*** Fiche activité du livret 2 vierge
* Modèle d’apprentissage de l’activité du livret 2
 |

|  |
| --- |
| **Relecture et correction du livret 2 finalisé** **4 heures****Rendez-vous téléphonique avec une pédagogue expert : 90 minutes*** **Corriger le livret 2 pour finaliser**
* Transmettre le Livret 2 finalisé,
* Relire le travail réalisé par le candidat,
* Envoyer des propositions de correction au candidat (ces corrections peuvent faire l’objet de plusieurs envois et échanges entre le pédagogue et le candidat)

  **Rendez-vous téléphonique avec une pédagogue expert : 90 minutes*** Débriefer et expliquer les corrections et le choix de la présentation finale.

**Ressources pédagogique*** Guide méthodologique de présentation et d’envoi du livret 2
 |

|  |
| --- |
| **Préparation à l'oral face au jury** **4 heures****Rendez-vous téléphonique avec une pédagogue expert : 60 minutes*** **Préparer l’entretien,**
* Transmettre le livret 2 remis à l’Organisme Certificateur,
* Echanger pour peaufiner la présentation des activités retenues,
* Accompagner la rédaction précise de la présentation délivrée en entretien,

**Rendez-vous téléphonique avec une pédagogue expert : 60 minutes*** **Préparer l’entretien,**
* Répondre aux questions préparées par le coach,
* Présenter le document élaboré par le coach pour préparer l’oral,

**Rendez-vous téléphonique avec le pédagogue expert : 60 minutes*** Réaliser l’oral blanc dans les conditions de l’examen,
* Analyser les réponses, coacher pour améliorer la prestation sur le fond et la forme,

**Ressources pédagogiques*** Modèle d’apprentissage de livret de présentation orale face au jury,
* Guide de préparation à l’oral,
 |

*Il s’agit d’un temps moyen qui peut englober plusieurs entretiens téléphoniques et qui peut être élargi si besoin. C’est pourquoi nous ajoutons une heure à chaque étape.*

# Notre accompagnement en atelier

**6 Ateliers de 4 heures organisés comme suit**

# Les organismes certificateurs dans le cadre de la VAE

Les Organismes certificateurs sont ceux qui délivrent un titre ou un diplôme pour le compte de l’Etat.

Ils peuvent être publics avec les Ministères ou privés avec les Organismes consulaires, les Branches professionnelles, …

* Ministère chargé de l’Education Nationale, jusqu’à Bac + 2 : CAP, BEP, BP, Bac Pro, BT, BTS, BMA, DMA,…
* Ministère chargé de l’Enseignement Supérieur : Bac + 3 et au-delà (licence professionnelle, Master, DEA, IUP,…)
* Ministère chargé de l’Emploi pour l’obtention du titre professionnel par la VAE
* Ministère chargé des Affaire Sanitaires et Sociales pour les diplômes d’Etat et les Certificats d’aptitude
* **Ministère chargé de la santé pour les diplômes d’Etat et de préparateur en pharmacie**
* Ministère chargé de l’Agriculture : CAPA, BEPA, BPA, BTA, BP, Bac Professionnel, BRSA ou CQP ou Diplômes d’Ingénieur, Diplôme de Paysagiste DPLG, Doctorat, Diplôme de spécialisation vétérinaire,…
* Ministère chargé des Sports : BAPAAT, BEATEP, BEES 1er et 2ème degré, Brevet d’Etat d’alpinisme, BPJEPS, …
* **Les  branches professionnelles pour les** Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). Notamment dans l’automobile, l’hôtellerie restauration et les services à la personne.
* **Les chambres consulaires**

Organismes  qui délivrent  le titre ou la certification, ex : chambre de commerce et d’industrie, chambre d’agriculture, chambre des métiers...

#

# Financement de la VAE

Bien que la personne bénéficiaire soit accompagnée, la VAE coûte de de l’investissement personnel. L’investissement financier est, quant à lui, de 50 € par heure d’accompagnement. La communication courte en dehors des heures planifiées est offerte.

## Droits d’inscription auprès de l’organisme certificateur, traitement de la candidature, financement de l'accompagnement, déplacements, examen du dossier, passage devant le jury, ... La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) a un coût dont le montant est variable.

## Selon l'initiateur de la démarche : l'entreprise, le salarié ou un travailleur indépendant, il existe différents moyens de la financer.

La VAE, Droit inscrit dans le code du travail, peut faire l'objet d'une prise en charge partielle ou totale par les différents acteurs qui participent aux dépenses de la formation professionnelle continue : Etat, régions, entreprises, OPCA etc. Cependant, les modalités diffèrent selon les situations.

La pratique varie selon la situation : salariés en CDI, CDD, Intérim, Indépendants, bénévoles. C’est pourquoi nous vous proposons un entretien avant d’engager notre partenariat

Le coût est adapté au cahier des charges. Un devis est transmis entre 24 et 48 heures suite à un entretien gratuit permettant de faire une première analyse des besoins du postulant.

**Le financement varie en fonction du statut de la personne bénéficiaire**

*Les modes de financement sont développés dans l’outil‘’C1. ICA1. VAE Financement 2020*

**🡪 Salarié.e**

#### La VAE à l’initiative de l’employeur (avec accord du salarié)

#### La demande de VAE relève de l’initiative de la personne bénéficiaire dans le cadre du [compte personnel de formation](http://www.vae.gouv.fr/compte-personnel-de-formation) ([CPF](http://www.vae.gouv.fr/cpf)).

#### La demande VAE relève de l’initiative la personne salariée dans le cadre du congé VAE sur le temps de travail.

#### La demande de VAE relève de votre initiative et est effectuée hors temps de travail.

#### Absence de financement ou financement partiel de la VAE

**🡪 Bénéficiaire d’un contrat aidé**

Le financement de la VAE varie en fonction du type de contrat.

#### Vous êtes bénéficiaire d’un CUI-CAE - Parcours emploi compétences

#### Vous êtes bénéficiaire d’un CUI-CIE

#### Vous êtes bénéficiaire d’un emploi d’avenir

Depuis le 1er janvier 2018, il n’est plus possible de conclure un emploi d’avenir.

**🡪 Intérimaire**

🡪 **Intermittent du spectacle**

**🡪 Travailleur handicapé**

**🡪 Autres sources de financement pour les salariés**

**🡪 Bénévole ou volontaire en service civique**

**🡪 Agent public**

#### Pour la fonction publique d’Etat

##### La VAE est à votre initiative

##### La VAE est à l’initiative de l’administration avec votre accord

#### Pour la fonction publique territoriale

#### Pour la fonction publique hospitalière

**🡪 Travailleur handicapé dans la fonction publique**

**🡪 Demandeur d’emploi**

#### Prise en charge financière de la Région

#### Prise en charge financière par Pôle emploi

#### Mobilisation du compte personnel de formation (CPF) pendant une période de chômage

**🡪 Non salarié**

**🡪 Réfugié**

**🡪 Autofinancement**

# Équipe d’intervenants et ressources

*L’équipe est constituée de professionnels dont l’expertise, les compétences se complètent.*

* **Chantal CHARLOT**, Consultante : évaluation, formation et coaching - Coordinatrice, responsable de projet - Études Supérieures Professionnalisées des Acteurs et des Cadres de l’Économie Sociale. Développement des organisations et de la personne. Prévention et gestion des risques - Qualité de vie au sein des ESSMS pour les Usagers et les professionnels. Pilotage auprès des directions et professionnels.
* **Véronique YIMBOU**, Consultante : évaluation, formation, prévention et gestion des risques - Diplôme Universitaire en Evaluation et Certification des Établissements Médico-sociaux. Ingénieur Qualité Sécurité et environnement.
* **Joël LAC**, Responsable Management par la Qualité. Formation ISMQ à Kedge Business School.  Responsable projets Systèmes d'Information (RSI).
* **Valérie MATTON,** Infirmière libérale et consultante spécialisée dans la santé, l’hygiène et la sécurité.
* **Christian ROVIRA,** Consultant : évaluation et formation - Études Supérieures Professionnalisées des Acteurs et des Cadres de l’Économie Sociale – Psychologue Gestion et management des ESSMS.
* **Norbert GRANGET,** Consultant : évaluation, formation et coaching - Direction d’ESSMS de 2006 à 2014. Sociologue des organisations, spécialiste en gestion et management des ESSMS.
* **Samuel FERAUD-HÀ-PHẪM :** Consultant : évaluation et formation – mise en œuvre de la démarche qualité. Formé aux méthodes évaluatives.
* **Luc D’OLIVEIRA**, Consultant – Expérience en expertise judiciaire et connaissance des politiques publiques, stratégie structurelle, pilotage auprès de directions et professionnels. Formé aux méthodes AFNOR sur l’évaluation.
* **Philippe PARROT,** directeur d’ESSMS pendant 15 ans. Il intervient en relecture au sein d’AXE PROMOTION.
* **Didier HABOUZIT :** Consultant : évaluation et formation - Études Supérieures Professionnalisées des Acteurs et des Cadres de l’Économie Sociale – Auditeur.
* **Christophe DANLOS** Consultant en organisation et en management auprès des administrations, des entreprises, des collectivités et des associations. Professionnel du conseil depuis plus de 10 ans, il est spécialisé dans l’accompagnement des établissements et services du secteur public (administration, collectivité) et médico-social.
* **Myriam CAUJOLLE :** DAF. Gestion comptable et financière, logistique et immobilière. Direction d’ESSMS.

